

Le procureur de Rennes compte les points de deal... au lieu de les fermer !!!

écrit par Monique B | 28 août 2024



Le procureur de la République de Rennes, Philippe Astruc, prend du galon puisqu'il est nommé procureur général près la cour d'appel de Dijon.

Dans un long entretien accordé à *Ouest-France* (Rennes, 20-21 juillet 2024), il fait le point. Evidemment, il évoque la

question des armes à feu, conséquence du trafic de drogue :
« Nous avons connu des homicides et des jambisations. Nous avons eu un premier mort en 2021. Et, en 2022, nous sommes montés à huit règlements de compte, avec un décès. En 2023, onze faits et deux morts. Et depuis le début de l'année, nous avons connu six faits de violences liées au trafic de stupéfiants. » Autre information intéressante :
« Aujourd'hui, ceux qui vendent au pied des immeubles viennent d'ailleurs, d'un autre quartier, voire de l'extérieur. La manne part davantage à l'étranger, où vivent les têtes de réseaux (...) Rennes compte une trentaine de points de deal, essentiellement dans les quartiers prioritaires. » C'est-à-dire Le Blosne, Maurepas, Villejean...

B.M.

Crédit photo : DR (photo d'illustration)

[cc] Breizh-info.com, 2024, dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine

<https://www.breizh-info.com/2024/08/26/236968/le-procureur-de-la-republique-de-rennes-rennes-compte-une-trentaine-de-points-de-deal-essentiellement-dans-les-quartiers-prioritaires/>